



Un plan vélo ambitieux pour Cergy-Pontoise



Éléments de contexte

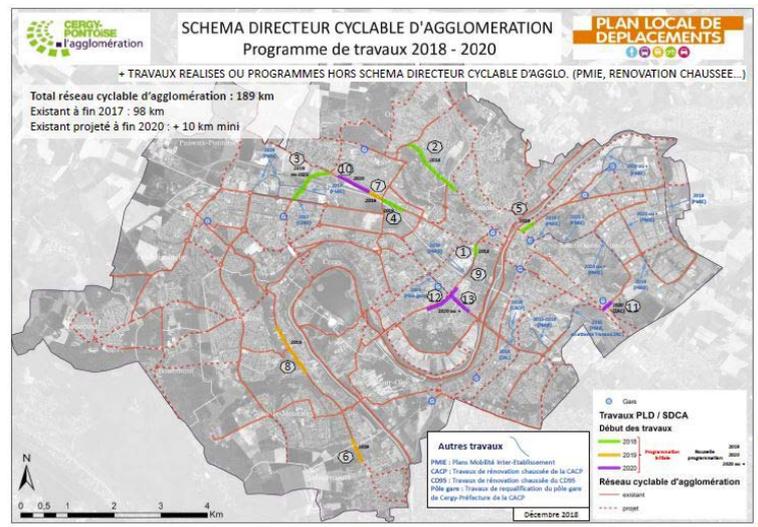
La loi mobilité de 2019 stipule que la part modale du vélo doit tripler d'ici 2024 (passer de 3 à 9%), celle-ci n'est que de 1,4 % à Cergy-Pontoise. Les deux-tiers des déplacements en Île-de-France font moins de 3 km et durent moins de 30 minutes. A Cergy-Pontoise, on compte un vélo pour 2 habitants. Il faut donc aider les habitants à utiliser le vélo au quotidien et c'est aux collectivités d'agir.

Allez-y à vélo milite depuis 1989 pour le développement du vélo comme moyen de transport à Cergy-Pontoise et ses environs. La mobilité est un enjeu fondamental pour l'environnement, la santé et le bien-être des habitants. Le vélo est une solution concrète et efficace pour lutter contre le réchauffement climatique.

Des investissements supplémentaires permettraient de lever les principaux freins au développement du vélo : le sentiment d'insécurité quand on roule et quand on stationne. Il est urgent de revoir la place de la voiture dans la ville et de repenser celle des mobilités actives et particulièrement du vélo.

Les schémas directeurs cyclables

Le schéma directeur d'agglomération a été voté en 2007, mais sa mise en œuvre est particulièrement lente, avec seulement 25 km réalisés de 2008 à 2015 et 1,5 km en 2018. Rappelons que ce schéma comporte 185 km de voies cyclables et qu'à ce jour environ 100 km ont été réalisés.



Le réseau cyclable comporte de nombreuses discontinuités qui limitent son utilisation. Quel intérêt d'emprunter une piste cyclable comme celle du bd d'Eancourt à Jouy-le-Moutier s'il faut, en bas de la piste mettre pied à terre et attendre qu'une voiture veuille bien nous laisser réintégrer le trafic général ?

Ce schéma directeur d'agglomération porte sur les grands axes de circulation dans l'agglomération et est un bon outil pour les moyens trajets d'une commune à l'autre de l'agglomération. Il devrait être complété de schémas directeurs municipaux pour les parcours à l'intérieur des communes.

Si un schéma directeur a été voté à Jouy-le-Moutier en 2013, il n'a jamais été mis en œuvre.

Mais quel dommage que les différents niveaux de décision ne communiquent pas ! Les communes, la communauté d'agglomération, mais aussi, le département et la région, personne ne se parle et c'est ainsi que le bd Gabriel Delarue à Pontoise a été refait sans qu'aucun aménagement cyclable ne soit prévu. Et pourtant ce boulevard est inscrit sur tous les schémas directeurs (communautaire, départemental et régional).

Notre slogan : moins de 3 km, allez-y à vélo

Le vélo est souvent plus rapide que la voiture pour les petits trajets. Pour cela une bonne signalétique est fondamentale : indiquer que la poste est à 800 m, que le collège est à 500 m incitera à renoncer à la voiture pour enfourcher son vélo.

Un vélo doit aussi pouvoir emprunter des circuits plus courts qu'une voiture : à Pontoise, à Osny, les rues limitées à 30 km/h doivent être mises en double-sens cyclables, d'ailleurs c'est la loi ! Pourquoi est-on obligé de passer par un recours au tribunal administratif pour faire respecter cette loi ?



Figure 1 : rue de l'hôtel de ville à Pontoise : devenue cyclable à contre-sens après notre plainte au tribunal administratif

A Pontoise, la passerelle au-dessus des voies ferrées, qui est un formidable raccourci pour rejoindre le centre ville depuis Cergy doit être autorisée aux cyclistes.



Figure 2 : rampe d'accès à la passerelle : trop étroite, avec un virage trop serré et ... interdite aux cyclistes

Les grands itinéraires

1. Avenue verte Paris-Londres

Nous avons la chance que notre territoire soit traversé par une **véloroute** internationale qui se sépare en deux branches à Neuville.



Le nombre de cyclistes empruntant le pont de Neuville dépasse les 60 000 par an, il est de 22 000 à Auvers. Aucun politique ne s'est emparé de cette opportunité, en terme de retombées économiques et pourtant un touriste à vélo dépense plus qu'un touriste en voiture.

L'état de cette véloroute dans certains secteurs fait honte à notre territoire : parc des Larris à Pontoise, ancienne voie ferrée à Jouy-le-Moutier et Vauréal, même si le viaduc à Jouy-le-Moutier a enfin été sécurisé.



Figure 3: Avenue verte, viaduc au-dessus de la rue de Vallée, Jouy-le-Moutier

L'aménagement de cette véloroute avance doucement, mais il a fallu manifester pour l'obtention du passage inférieur à Sagy, sous la RD 28 et ces travaux sont enfin programmés !

2. RER V(élo)

Nous avons participé à la création du Collectif vélo Ile de France sous l'égide de Mieux se Déplacer à Bicyclette, lequel a travaillé à un réseau d'itinéraires rapides, appelé RER V.

Nous avons regardé les tracés de la ligne A qui



Figure 5 : plan du RER V

joint Cergy à Conflans, Sartrouville , Nanterre, etc. et la ligne E qui joint Cergy à Argenteuil.

Les grandes manifestations cyclistes

La **convergence francilienne** a lieu chaque année le premier dimanche de juin. Nous organisons un départ de Cergy depuis la première édition.



Figure 4 : convergence francilienne

Nous avons participé aux journées organisées pour faire connaître les PDIE, maintenant **Plan de déplacement des Entreprises**

Nous avons organisé la première **vélorution à Cergy-Pontoise** en avril 2019, pour faire prendre conscience aux collectivités de l'intérêt des citoyens pour le vélo.



Figure 6 : 1^{ère} vélorution à Cergy-Pontoise

Nous étions coorganisateur de **l'Ecofest** en juin 2019 et avons proposé des balades à vélo pour faire connaître le territoire



Figure 7: 1^{er} Ecofestival du Val d'Oise en juin 2019

Nos propositions

1. Limiter la vitesse de toutes les rues des centres-villes à 30 km/h maximum, et installer la signalétique verticale et horizontale pour les **double-sens cyclables** dans ces rues.
2. Terminer rapidement (dans le mandat 2020-26) la réalisation du **schéma directeur cyclable de l'agglomération**, en supprimant toutes les discontinuités.
3. Mettre des **stationnements** abrités et sécurisés près des grandes écoles, universités, gares, centres commerciaux, gymnases, etc.



Figure 8 : à Montreuil, on peut garer son vélo pour 15 € par trimestre ou 50 € par an

4. Désigner un **réfèrent circulations douces** dans chaque commune et à la CACP
5. Créer un **comité vélo d'usagers** se réunissant au minimum 2 fois par an.
6. Organiser des **journées ou semaines sans voiture** dans l'agglomération
7. Installer **des ateliers de réparation** des vélos dans chaque commune une fois par mois
8. Mettre en place le programme **Alvéole**, pour **l'apprentissage du vélo** et la création de **stationnements** vélo dans les gares, les établissements scolaires et universitaires, les logements sociaux et les établissements publics.